



Conseil économique et social

Distr. générale
6 novembre 2020
Français
Original : anglais, français, russe

Commission économique pour l'Europe Comité directeur des capacités et des normes commerciales Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)

Consultations virtuelles informelles
Genève (en ligne), 2 et 3 novembre 2020

Arrangements pour avancer la procédure silencieuse dans le domaine des décisions critiques prises par les consultations virtuelles en ligne du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation les 2 et 3 novembre 2020

Résumé

En raison de la pandémie de COVID-19, la session du Groupe de travail sur la coopération en matière de réglementation et la politique de normalisation s'est tenue en 2020 sous la forme de consultations informelles virtuelles, les questions critiques pour l'entreprise devant être soumises à la prise de décision par le biais d'une procédure de silence.

Cette note a été préparée pour permettre de prendre les décisions critiques conformément aux «Procédures spéciales pendant la période de la COVID-19 pour les organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales» figurant dans le document ECE/EX/2020/L.10 approuvé le 5 octobre 2020.

Ce document a été préparé par le président. Il a été traduit en français et en russe par le secrétariat.

Suite aux «Procédures spéciales pendant la période de la COVID-19 pour les organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales» du Comité exécutif dans le document ECE/EX/2020/L.10 approuvé le 5 octobre 2020, afin de garantir la gouvernance continue du Groupe de travail de la CEE sur la coopération en matière de réglementation et les politiques de normalisation (WP.6), les décisions critiques suivantes sont proposées pour approbation par les missions basées à Genève:

1. M. Miroslav Chloupek (République tchèque) a été élu Vice-président du Groupe de travail de la coopération en matière de réglementation et de la politique de normalisation (WP.6) pour la période 2020-2022.
2. La réunion a recommandé l'approbation de la Recommandation P révisée sur la gestion des risques dans les systèmes de réglementation (ECE/TRADE/C/WP.6/2011/4/Rev.1) par le biais d'une procédure de silence après la réunion.
